

C.A. du 25 novembre 2010
DONS ET LEGS

POINT N° 10

Au titre des dons et legs, un don supérieur à 30.000 € est porté à l'acceptation du Conseil d'administration :

Lycée Charles de Gaulle de Londres : un don de 97.000 £, soit 111.550 € au taux de chancellerie en vigueur ce jour (1,15), de l'Association des parents d'élèves au titre de l'équipement et de la modernisation du lycée (acquisition de matériels multimédia et d'équipements de classes et de laboratoires, travaux sur les structures de jeux dans les écoles annexes et construction d'un préau à l'école André Malraux).